Image not found or type unknown

CARTE GRISE SIGNE PAR L'INTERMEDIAIRE,DATE ERRONNE,ETC...

Par **bseb33**, le **04/01/2013** à **14:23**

Bonjour.

Je viens d'acquerir un véhicule via un particulier.
Que dois-je noter sur la carte grise (mis à part "vendu le etc...) afin de me présèrver de toutes malversations et autres.

De plus, la carte grise à été signé et noté vendu le 18/12/2012 par un intermediaire du propiétaire du véhicule...

La reception de celui ci à été effective le 19/12/2012.

Quid : Quelles sont les droits des particuliers, que dois-je stipuler sur la carte grise afin d'être protègé et de spécifié que le véhicule a été vendu par un intermediaire qui a triché sur la date d'achat?

Est-je le droit de refuser cette vente qui a été réglé le 19/12/2012 en liquidité (pas de preuve matériel si ce n'est mon retrait et ma conseillère banquaire qui est au courant du pourquoi de se retrait).

De plus, j'ai eu la désobligeance de trouver plein de petite anomalies à l'intèrieur du véhicule ainsi qu'un probleme de démmarage!!!pourquoi je n'ai pu la voir quand photo,du même côté latérale cachant ainsi, pour exemple, 2 enjoliveurs absents...

Ca sent l'arnaque à plein nez,AIDEZ-MOI,JE VOUS EN PRIE, je ne vie que de 580 euros / mois, cet investissement est très important pour moi cause handicap. Ma naïveté et ma non connaissance des voitures fait de moi un parfaite proie pour certaines personnes dont la moralité reste très active malgrés la nouvelle année!!!

Dans l'attente, je vous souhaites un avenir radieux, une excellente année 2013, agréable et prolifique.

Cordialement.

S. BRUNIER

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés